



## Confédération Française des Retraités

Paris, le 10 septembre 2019

Madame Corinne VIGNON  
Députée de la 3<sup>ème</sup> Circonscription de Haute-Garonne  
12, Bis Chemin Mal Clabel  
31500 TOULOUSE

Madame la Députée,

La Confédération Française des retraités a protesté à plusieurs reprises auprès des Pouvoirs Publics contre la situation inéquitable subie par les retraités qui continuent de payer une cotisation d'assurance maladie sur leurs retraites complémentaires alors que les actifs en sont dispensés depuis le 1er janvier 2018.

Plus récemment, la CFR a attiré l'attention de l'ensemble des parlementaires sur cette injustice par un courrier du 16 juillet dont vous trouverez copie ci-jointe.

L'examen par l'Assemblée Nationale du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale est l'occasion pour les parlementaires de se saisir de ce sujet et d'y apporter la solution qui s'impose.

Nous comptons tout particulièrement sur vous pour faire aboutir enfin ce dossier et sommes à votre disposition pour vous en entretenir de vive voix.

Nous vous prions de croire, Madame la Députée, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre ERBS  
Président de la CFR

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :  
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00  
courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)